

et à Victoria la marge de bénéfice, pour la vente au détail de ces appareils, atteignait jusqu'à 306 p. 100 et qu'il se pratiquait de la publicité à haute pression dans cette industrie. Cependant, on n'a pas tellement donné suite à cette enquête. Un membre de l'Assemblée législative, dans un discours prononcé avant l'enquête, disait que des appareils de correction auditive coûtant \$35 au Japon se vendaient plus de \$400 à Vancouver, que d'autres, ne coûtant que \$77 à fabriquer, se vendaient \$700, et qu'on utilisait des méthodes de vente sous pression.

Je connais moi-même un vieux couple qui habite l'île de Vancouver; l'homme et la femme doivent utiliser des appareils de correction auditive. Ce sont deux pensionnés de la vieillesse pour qui l'achat des petites piles est constamment un fardeau. Les appareils eux-mêmes exigent sans cesse des réparations. Je connais un nombre incalculable de vieillards qui sont dans cette situation et pour qui l'achat et la réparation de ces appareils sont une source constante de dépenses.

Ces gens ont grand besoin de prothèses. S'ils doivent s'en passer, ils sont condamnés à la solitude comme s'ils purgeaient une peine en prison, car à moins d'utiliser un appareil de correction auditive, ils sont coupés du reste du monde. Nombre d'entre eux n'ont pas les moyens de s'en procurer. Un de mes correspondants de Sault-Sainte-Marie m'assure qu'il est obligé de se passer de ce dispositif, comme bien d'autres, parce que sa pension ne lui permet pas d'en acheter.

J'aimerais bien que le ministère me dise ce qui se passe. On me dira sans doute qu'on s'en occupe. D'après un des discours du ministre, le ministère s'en occupe. D'abord, je ne crois pas que cela suffise. J'aimerais savoir quand on aura fini de s'en occuper, l'étendue et la durée de l'enquête et ainsi de suite. Par-dessus tout, j'aimerais savoir quelle sorte de mesures on compte prendre pour remédier à la situation. Aura-t-on recours à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour voir s'il existe ou non une coalition dans l'industrie? Après tout, quand il y a une majoration de 306 p. 100 des prix de gros, il doit exister une sorte de contrôle qui ressemble étrangement à un monopole. Je ne veux pas me faire dire que le ministère s'en occupe et que tout va bien. Je veux quelque chose de plus précis que je puisse transmettre à nos citoyens du troisième âge.

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): En l'absence du

ministre de la Consommation et des Corporations et de son adjoint parlementaire, on m'a remis la réponse destinée à l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). La voici: Oui, j'ai pris note des allégations. Le directeur des enquêtes et recherches aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'informe qu'aucune preuve ne peut laisser croire qu'il y a eu violation de la mesure, bien qu'à n'en pas douter les prix soient élevés. Le gouvernement n'est pas habilité à contrôler les prix, sauf en cas d'urgence, mais la Direction de la consommation étudie le commerce des appareils auditifs pour voir s'il n'y aurait moyen pour mon ministère d'aider autrement les consommateurs. Je ne puis dire du député où en est l'étude actuellement.

RADIO-CANADA—LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UNE ENTREVUE FILMÉE AVEC UNE PERSONNALITÉ NIGÉRIENNE

M. J. M. Forrestall (Halifax): Ce soir, si on me le permet, j'aimerais prendre un moment pour expliquer une suite d'événements qui me semblent s'être produits quant à la diffusion, par Radio-Canada, de ce que je considère comme une nouvelle légitime. Au début de la semaine passée et durant les deux semaines précédentes, nous avons eu au Canada quatre représentants de ce qu'on appelle la région sécessionniste du Nigéria, autrement dit, le Biafra. Tout d'abord, je suis personnellement d'avis qu'il n'existe pas de preuves suffisantes pour établir de façon définitive qui, des deux parties au conflit, a raison.

Cependant, je voudrais signaler les points suivants au ministre ou à son secrétaire parlementaire. Premièrement, lors de son séjour au pays, M. Mbadiwe fut invité à prendre part à une entrevue filmée. D'après mes renseignements, Radio-Canada a réalisé l'entrevue. Ensuite, la société d'État a dûment demandé le point de vue des représentants du Nigéria au Canada. Sauf erreur, ils n'ont pas voulu y prendre part, mais je ne suis pas sûr de leurs raisons.

● (10.10 p.m.)

Il s'ensuivit que le service d'informations et des affaires publiques de la Société Radio-Canada a reçu l'ordre d'annuler l'entrevue filmée avec M. Mbadiwe. Je veux simplement examiner un ou deux autres points. Que voulait dire M. Mbadiwe? Quel message voulait-il transmettre? Sans doute s'agissait-il de nouvelles importantes, d'une actualité véritable, que nul rédacteur en chef n'oserait écarter.